



La Défense, le 31 juillet 2012

Monsieur Jean-François MONTEILS
Secrétaire Général
Tour Pascal A
92055 LA DEFENSE Cedex

Objet : agenda social

Nos Réf : HL/2012-41

Monsieur le Secrétaire Général,

Après notre rencontre avec Mme EYSSARTIER – DRH – le 25 juillet , nous vous confirmons, comme nous l'avions déjà exprimé le 7 février 2012, notre volonté de poursuivre nos travaux d'élaboration d'un agenda social novateur et négocié, un agenda porteur à la fois de vos exigences mais aussi des nôtres.

Pour conduire la négociation de cet agenda, de son contenu comme de son calendrier, il est clair que nous devons travailler ensemble sur les méthodes de travail et d'exercice du dialogue social en fonction de ses enjeux et objectifs : négociation, concertation.

La définition de ce qui relève de l'une ou l'autre des formes d'exercice de dialogue constitue en soi un enjeu. Il convient d'affiner sérieusement les domaines et/ou sujets objets de négociations ou de concertation sans que cela signifie pour cette dernière, un dialogue social limité ou avec moins d'enjeux et de moyens.

La formalisation de nos méthodes de travail et des moyens mis à notre disposition, suivant la nature de l'exercice proposé pour en assurer au besoin le respect, sont des préalables à l'engagement CFDT dans la signature d'un protocole.

Ainsi, la négociation des calendriers, des principales échéances et étapes, des mises à disposition des études d'impacts, des rapports et perspectives des services et/ou conseils divers, des moyens pour nous de recourir à des expertises externes constituent des enjeux indéniables. Ces enjeux rejoignent la nécessité d'engager la négociation sur les droits et moyens syndicaux rapidement.

Vous avez entendu notre volonté d'élargir les thèmes et domaines de négociations. Nous vous les précisons ci-dessous sans prétendre à l'exhaustivité :

- Droit et moyens syndicaux
- Dialogue social (méthodes, agenda social, calendriers...)

- Des thèmes à ouvrir à la négociation
 - * Emplois, recrutements : gestion prévisionnelle des effectifs des emplois et des compétences (GPEEC)
 - * La mobilité (projet d'un accord pour l'encourager)
 - * Un cadrage des garanties collectives apportées aux personnels dans tout projet de restructuration et/ou d'organisation (études d'impacts détaillées, garanties des personnels en terme d'emplois, de leur localisation, traitement des impacts sur la vie sociale, familiale, sur les conditions de travail, la rémunération...)
 - * La gestion des carrières (mobilité, égalité professionnelle, promotion sociale et avancement de grades, mesures catégorielles)
 - * La reconnaissance des qualifications et des compétences (transformations d'emplois par exemple)
 - * L'harmonisation des régimes indemnitaires (réduction des écarts, remise en ordre)
 - * L'action sociale nationale et locale,
 - * La formation professionnelle
 - * Les emplois et l'adéquation missions et moyens

Il conviendra de définir lesquels ont leur place dans l'agenda social 2013.

Bien entendu, la déclinaison des accords conclus au niveau des Fonctions Publiques constitue des axes forts de négociations et de concertation pour nous. Des enjeux, aussi bien en amont des accords qu'ensuite dans leur déclinaison sur les champs de nos ministères. Ainsi sur la déprécarisation des emplois, sur l'égalité professionnelle, les évolutions statutaires, les droits et moyens syndicaux, la représentativité, la formation (il y a plus longtemps) des accords ont été conclus. Leur déclinaison n'a pas toujours été à la hauteur de nos demandes et des enjeux pour les personnels concernés.

La CFDT est favorable à un protocole d'accord sur la rénovation du dialogue social applicable à l'ensemble du ministère. Ce protocole nous engagerait conjointement sur des modalités pratiques :

- 1 - Programmation de travaux thématiques (agenda social) fixant la feuille de route annuelle ;
- 2 – Définition et moyens des groupes de travail relevant de la négociation préalable à un accord
- 3 – Définition et moyens des groupes d'échanges relevant de la concertation préalable au CTM
- 4 – Moyens, y compris syndicaux, pour mettre en œuvre ce protocole d'accord
- 6 – Conditions de suivi de l'application

Nous souhaitons que l'agenda social 2013 soit négocié et signé de manière concomitante à ce protocole d'accord sur la rénovation du dialogue social du Ministère.

Nous évoquerons ces sujets avec Mesdames et Monsieur les ministres.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes salutations distinguées.

Le secrétaire général de l'UFETAM CFDT

Hubert LEBRETONS